

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la révision du plan local d'urbanisme

Par **arrêté n°2025-12-10-25 du 10 décembre 2025**, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Murles, **du 23 janvier à 8h00 au 27 février 2026 à 12h00**, soit un total de 36 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Murles. Le maître d'ouvrage de la révision du plan local d'urbanisme est la Mairie de Murles, représentée par Eric Riguet, maire. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès du secrétariat de la Mairie.

Par décision n° E25000171/34 en date du 21 novembre 2025, M. François Xicola, ingénieur du génie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal administratif de Montpellier.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi et vendredi de 8h00 à 12h00, mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

Le dossier d'enquête publique contenant toutes les pièces réglementaires dont l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale sera également accessible :

- sur un poste informatique à disposition du public en Mairie sur demande au secrétariat, aux jours et heures susvisés,
- par voie numérique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/revision-plu-murles/> ou à partir du lien figurant sur le site internet de la commune (<https://www.murles.fr/>).

Dès la publication de l'arrêté, toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie.

Le public pourra déposer ses observations selon les modalités suivantes :

- sur le registre ouvert à cet effet en Mairie, aux jours et heures susvisés,
- en les adressant par courrier postal à M. le commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : **Mairie – 2, voie Marianne – 34980 Murles**,
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/revision-plu-murles/> ou à partir du lien figurant sur le site internet de la commune (<https://www.murles.fr/>).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la salle Billoire pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

- **jeudi 29 janvier 2026 de 14h00 à 17h00,**
- **jeudi 12 février 2026 de 14h00 à 17h00,**
- **jeudi 19 février 2026 de 14h00 à 17h00.**

Il pourra également recevoir sur rendez-vous toute personne qui en ferait la requête dûment motivée auprès du secrétariat de la Mairie.

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire et à la Présidente du Tribunal administratif de Montpellier son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public en Mairie ainsi que sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie sera adressée par le Maire au Préfet de l'Hérault.

Au terme de l'enquête publique, le plan local d'urbanisme révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire